

ASSEMBLEE GENERALE ADA AURA DU 17 FEVRIER 2025

Pouvoir

Au cas où vous ne pouvez vous rendre à l'Assemblée Générale, que vous êtes à jour de votre cotisation et souhaitez confier votre vote à un autre adhérent à jour de sa cotisation.

Chaque adhérent ne peut détenir qu'un pouvoir d'un apiculteur du même collège que lui.

Je soussigné(e)

demeurant à

membre de l'Association de Développement de l'Apiculture en Auvergne Rhône Alpes
(ADA AURA) donne pouvoir à

[Précisez les nom et prénom de votre représentant]

demeurant à pour me représenter à
l'Assemblée générale ordinaire de l'ADA AURA qui se tiendra le 17 février 2025 au Château
de Goutelas (Marcoux), pour effet de prendre part aux délibérations et voter les résolutions
visées à l'ordre du jour.

Fait à le Signature :